

## REGLEMENT TOMBOLA DES 20 ANS – DU 6 AU 21 OCTOBRE 2022

**Article 1** – Le Casino de Saint-Julien SAS met en place une Tombola à l'occasion de son 20<sup>ème</sup> anniversaire.

La dénomination commerciale est « *Du 6 au 21 Octobre, 20 ans à tout casser !* ».

**Article 2** – La tombola se déroulera durant 16 jours du Jeudi 6 Octobre 2022 à 10h au Vendredi 21 Octobre 2022 à 21h30.

**Article 3** – Elle est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 18 ans et non interdite de jeu (à l'exception du personnel de l'établissement) ayant passé le contrôle aux entrées.

### **Article 4 – Déroulement de la tombola**

Distribution à l'accueil du casino durant toute la période du jeu de 5 000 bulletins de participation dont l'unique tirage au sort se déroulera le Vendredi 21 Octobre 2022 à partir de 21h30.

Le bulletin de participation comportera les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale, date de naissance, e-mail et numéro de téléphone.

Il ne sera accepté qu'un bulletin de participation par personne et par jour (même nom, même adresse) pour toute la durée du jeu.

Tous les bulletins de jeu seront récoltés dans une urne située à l'accueil du casino du Jeudi 6 Octobre à 10h au Vendredi 21 Octobre à 21h15, soit 15 mn avant le début du tirage au sort.

### **Article 4 – Descriptif des lots à gagner**

La tombola est dotée de cadeaux d'un montant global de **25 000€ soit 10 lots**.

Lot 1 – Une FIAT 500 1.0 70cv BSG S&S CULT Hybride

Valeur : 15 489€ carte grise incluse

Lot 2 – Un voyage de 9 jours pour 2 personnes au Sultanat d'Oman « Expérience Omanaise » avec l'agence Mulane Voyages (située 55 chemin sous le Château 74160 BEAUMONT)

Inclus dans le voyage : vols aller et retour depuis Genève – taxes aéroport et bagages – transferts – location de 4x4 – logement en hôtels 3\* en chambre double avec petit-déjeuner (descriptif complet du voyage sur demande)

Valeur : 5 380€ (sur la base de 2 personnes pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023)

Lot 3 – Un vélo électrique – Trekking NCM Milano noir - 28", 250W, 48V, BATTERIE 48V 13AH (Decathlon)

Valeur : 1 299€

Lot 4 – Un smartphone iPhone Apple 13 128 Go noir 5G

Valeur : 859€

Lot 5 – Un an de cinéma au cinéma Pathé d'Archamps (soit 52 billets)

Valeur : 450€

Lot 6 – Une nuit pour 2 personnes au *Château des Avenières* à Cruseilles – Forfait « Vie de Château Classique » avec chambre, dîner et petit-déjeuner inclus

Valeur : 374€

Lot 7 – Une nuit pour 2 personnes à l'*Hôtel AC Marriott* à Saint-Julien avec Petit-Déjeuner + dîner avec boissons au restaurant Les Cocottes Porte de Genève + SPA à l'UCPA VITAM

Valeur : 328€

Lot 8 – Une nuit pour 2 personnes aux *Cabanes du Salève* à Collonges sous Salève - Cabane en rondins type canadien "Les 13 arbres" avec SPA

Valeur : 255€

Lot 9 – Une montre Apple Watch série 3 GPS 42mm boîtier aluminium gris sidéral bracelet sport noir

Valeur : 250€

Lot 10 – Une console de jeu Switch Nintendo

Valeur : 244€

**Article 5** – Tirage au sort de la tombola :

1 - Tout bulletin illisible, raturé, photocopié, ou falsifié sera éliminé.

2 - Le tirage au sort sera réalisé par la direction accompagnée d'un membre du comité de direction présent dans la salle des machines à partir de 21h30 le 21 octobre.

3 - Seules les personnes présentes au moment du tirage au sort munies d'une pièce d'identité se verront remettre leur lot.

4 - Si le gagnant ne s'est pas présenté aux organisateurs au bout d'un délai de 2 mn, il sera procédé à un second tirage, et ainsi de suite. Le casino est équipé d'un système de sonorisation générale afin que l'annonce du nom du gagnant soit diffusée dans l'ensemble des salles de l'établissement. Le gagnant devra obligatoirement être muni d'une pièce d'identité.

**Article 6** – Chaque lot devra être accepté et ne pourra en aucun cas être échangé contre des espèces, ou contre un lot de même valeur. Le lot est nominatif et non cessible.

**Article 7** – La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

**Article 8** – Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par l'organisateur.

**Article 9** – L'organisateur se réserve le droit, sans préavis, d'interrompre, d'annuler ou de modifier le jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient sans avoir à en justifier les raisons. Sa responsabilité ne serait pas engagée de ce fait.

**Article 10** – Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, etc.). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des dotations. Ces informations sont destinées à l'organisateur pour la gestion du jeu ainsi que pour l'envoi éventuel d'informations commerciales.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, dite « Loi informatique et Libertés », toute personne bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données personnelles la concernant auprès de l'organisateur. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à [info@casino-saint-julien.com](mailto:info@casino-saint-julien.com) ou à l'adresse postale de l'organisateur – Casino de Saint-Julien – Route d'Annecy 74160 SAINT-JULIEN EN GENEVOIS.